

LE PLAN GOUVERNEMENTAL 2008-2011 – Validé le 8 juillet 2008 par le Premier ministre, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 poursuit plusieurs grands objectifs :

1. Prévention – Prévenir les entrées en consommation des produits illicites et éviter les abus d'alcool, notamment chez les plus jeunes et dans le monde du travail, en élargissant le registre de la prévention aux mesures pouvant avoir un effet dissuasif sur les consommations (condamnation à des stages de sensibilisation aux dangers des drogues, renforcement de la confiance des adultes dans leur légitimité éducative et clarification du discours public pour rendre les règles applicables plus compréhensibles).

2. Lutte contre le trafic national et international – Intensifier la lutte contre les trafics par une action plus en amont, c'est-à-dire en renforçant la coopération internationale dans ce domaine et en luttant notamment contre la culture illicite de cannabis; augmenter et adapter les moyens d'intervention à l'évolution des méthodes des trafiquants, et faciliter les saisies et les confiscations des avoirs criminels.

3. Soins et recherche – Développer et diversifier le dispositif de prise en charge sanitaire et social des addictions en ciblant les populations exposées et vulnérables, en mettant l'accent sur la recherche et en développant la formation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site www.drogues.gouv.fr diffuse des informations actualisées à destination du grand public, des médias et des professionnels. Il propose également chaque mois une lettre d'information électronique www.lalettre-delamildt.fr

Les lignes téléphoniques spécialisées sont à la disposition du public :
Drogues Info Service
0 800 23 13 13
Ecoute alcool
0811 91 30 30
Ecoute cannabis
0 811 91 20 20



MILDT
35, rue Saint-Dominique
75007 Paris – France
T. 33 (0) 1 42 75 80 00
F. 33 (0) 1 42 75 69 03
www.drogues.gouv.fr



MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

Conception - réalisation : LOWE STRATEUS / crédits photos : ©DGDDI / webdata©Fotolia / DX©Fotolia / Carlos Restrepo©Fotolia / Laurent Amouraben©Fotolia / ©Corbis



LES DROGUES EN FRANCE



Des niveaux de consommation élevés

La prise en charge sanitaire des usagers de drogues, d'alcool et de tabac et la lutte contre les dommages sanitaires et sociaux associés à ces usages se sont fortement améliorées en France au cours des quinze dernières années. Cependant, les usages de drogues se sont maintenus à un niveau élevé quand ils n'ont pas augmenté, comme c'est le cas de la cocaïne ou des drogues de synthèse. L'usage de l'héroïne a certes diminué en raison du développement des traitements de substitution, mais les expérimentations sont en hausse en particulier chez les jeunes, en raison du développement de l'offre d'opium. Toutefois, la politique mise en œuvre par le gouvernement ces dernières années commence à porter ses fruits. L'usage de cannabis et d'ecstasy diminue de façon significative chez les jeunes. Enfin, pour lutter contre le binge drinking (alcoolisation massive express), préoccupation majeure pour la collectivité, la loi du 22 juillet 2009, interdit désormais la vente et l'offre d'alcool aux mineurs ainsi que les open bars.

La stratégie du gouvernement

Pour faire reculer les usages de drogues illicites et les consommations excessives d'alcool, la stratégie du gouvernement vise à : mieux prévenir les entrées en consommation de produits illicites et éviter les abus d'alcool, notamment en impliquant les adultes de manière plus importante; intensifier la lutte contre les trafics et diversifier le dispositif de prise en charge sanitaire et sociale en ciblant les populations exposées et vulnérables.

La multiplicité des facteurs et des réponses à apporter nécessite la promotion d'une approche globale qui ne peut être coordonnée que par un organisme de nature interministérielle.

PRÉSENTATION DE LA MILDT

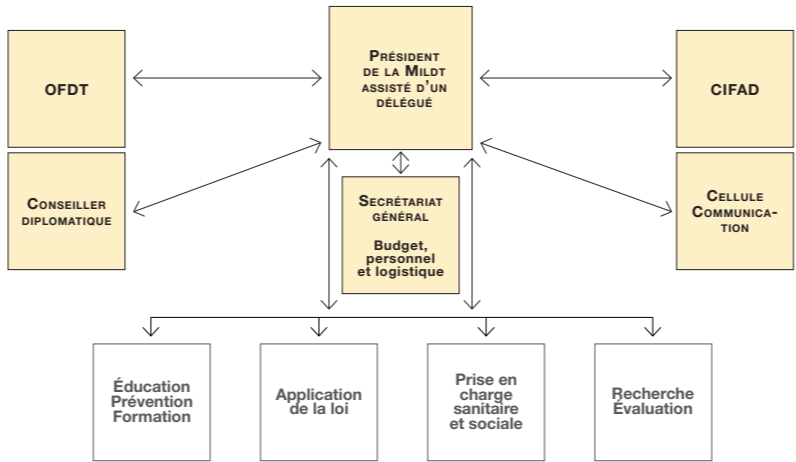
L'action de la MILDT

Créée en 1982 et placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDT est chargée d'animer et de coordonner les actions de l'État en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies, en particulier dans les domaines de l'observation, de la recherche, de la prévention, de la prise en charge sanitaire et sociale, et de la lutte contre le trafic. Pour ce faire, la MILDT prépare les délibérations du Comité interministériel contre la drogue et la toxicomanie et veille à leur exécution. Ce comité a adopté le 8 juillet 2008 le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011.

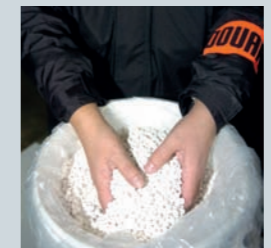
Une dimension internationale, européenne et locale

Au plan international et dans le cadre de l'Union Européenne, la MILDT coordonne en lien étroit avec le cabinet du Premier ministre, et avec l'appui du Secrétariat

général des affaires européennes et du ministère des Affaires étrangères et européennes, les positions françaises au sein des instances internationales en charge des questions de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Elle représente la France au sein des enceintes spécialisées des Nations Unies, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe et est membre du Conseil d'administration de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). Dans les départements, la MILDT anime et soutient les efforts des partenaires publics dans tous les domaines de la lutte contre les drogues et les toxicomanies. En concertation avec ces acteurs, elle impulse et accompagne des expériences innovantes. Dirigée par un président assisté d'un délégué, la MILDT dispose pour son fonctionnement de personnels issus des différents départements ministériels.



DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES



Leviers financiers

Les crédits de la MILDT permettent d'impulser et de coordonner les actions de l'Etat en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Pour une plus grande efficacité du pilotage interministériel, ils ont été transférés dans la mission « direction de l'action du gouvernement » rattachée au Premier ministre. Ce budget permet de doter les ministères concernés d'outils communs d'information, de connaissance scientifique et de formation nécessaires à leur action. Il accompagne également leurs projets innovants dans les domaines de la prévention, de l'action sanitaire et sociale, de la recherche, du respect de la loi et de la lutte contre le trafic national et international. Ce budget donne enfin aux chefs de projets départementaux les moyens de piloter la politique de lutte contre les drogues sur le terrain.

Les opérateurs de la MILDT

La MILDT assure également le financement de deux groupements d'intérêt public :
 - l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
 - le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), situé à Fort-de-France en Martinique, permet la diffusion des pratiques de lutte contre le trafic dans la zone des Caraïbes.

RÉSEAU TERRITORIAL

Relayer l'action nationale

Pour relayer l'action nationale sur le terrain, la MILDT dispose dans les départements d'un réseau de chefs de projets nommés au sein du corps préfectoral qui peuvent s'adosser sur un dispositif régional d'appui à la mise en œuvre des actions de prévention.